

Paris, le 9 décembre 2003

Communiqué de Presse

*Continuité du Service Public
Débat à l'Assemblée Nationale du 9 décembre 2003*

« Quand le sage montre la lune, le fou regarde le doigt »

Les fous ont été nombreux, ce matin, dans les rangs de la majorité, à s'exprimer en faveur de l'imposition d'un Service Minimum par la loi.

Rares ont été les sages à reconnaître les vrais problèmes à la source des grèves :

- La part de responsabilité importante des directions de certaines entreprises publiques dans les conflits
- La responsabilité des gouvernements successifs dans la situation socio-économique de ces mêmes entreprises.

Et parmi les fous sont, il y a les aveugles. Dans leur précipitation à imposer un Service Minimum par la loi, certains parlementaires se voilent la face sur l'inefficacité d'une telle mesure, facilement déjouable dans des entreprises de transports au fonctionnement complexe.

Dans un éclair de lucidité, certains intervenants ont souligné les effets bénéfiques du système d'alarme sociale mis en place à la RATP, sur proposition de la CFTC. Un système équivalent, les « contrats de paix sociales », avait été proposé à la SNCF dès septembre 2002, sans suite.

Si l'efficacité de ce dispositif a, par ailleurs, été unanimement reconnu, à droite comme à gauche, rares sont les parlementaires à se prononcer pour son extension à la SNCF. Pourquoi ?

En conclusion, Gilles de ROBIEN a apporté une once de pragmatisme dans cet océan de démagogie. Il a évoqué un projet de loi invitant les entreprises publiques à mettre en place un dispositif de négociation obligatoire en amont des conflits. Il a également souligné la nécessité de ne pas opposer les Français entre eux et de convaincre plutôt que de contraindre.

A l'issue de ce débat à l'Assemblée Nationale, la CFTC réaffirme sa forte opposition à tout dispositif législatif imposant une restriction du droit de grève.

La tonalité des échanges laisse transparaître une réelle détermination de la majorité à imposer le service minimum coûte que coûte. Une précipitation que le Ministre de Transports, minoritaire dans sa majorité, a bien du mal à contenir.

Pour la CFTC, Bernard AUBIN, Secrétaire Fédéral, 06 09 86 16 38

Paris, le 9 décembre 2003